VigiSanté

Le saviez-vous...

CHSLD Vigi Yves-Blais

Nicole Hétu, conseillère en milieu de vie - 450 474-6991 poste 311

Janvier 2026

Calendrier des droits 2026

Cette année encore, le comité de résidents du CHSLD Vigi Yves-Blais a offert aux résident.es un calendrier qui a été distribué au cours du mois de décembre. Le calendrier 2026 a été créé afin de promouvoir les droits des résident.es tout au long de l'année.

Les images ont été soigneusement sélectionnées par les comités de résidents de chaque installation et la signature visuelle a été adaptée afin d'en faciliter l'utilisation par les résidents.

Le comité de résidents, toujours à l'écoute de vos besoins.

Collaborer aux mesures de prévention et de contrôle d'éclosion – 2e volet

Au mois d'octobre dernier se tenait la semaine nationale de la prévention et du contrôle des infections à laquelle tous et toutes étaient invités à participer dans les centres. Maintenant, il sera question des mesures de précautions additionnelles. Ces précautions additionnelles sont un ensemble de mesures appliquées simultanément selon l'agent infectieux présent transmissible par contact, gouttelettes, voie aérienne ou une combinaison de ces modes de transmission.

Ces mesures doivent être appliquées par les visiteurs, les personnes proches aidantes, les bénévoles et les accompagnateurs privés lorsqu'un.e ou plusieurs résident.es est ou sont porteur.se.s d'un agent infectieux.

À titre d'exemples : l'hygiène des mains, le port de gants, le port d'un masque, le port de la jaquette ou le port de tout autre équipement de protection individuelle. Ces mesures sont recommandées par l'Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ) ainsi que l'ensemble des Directions de santé publique au Québec.

Comme moyen de communication, des affichettes représentant les précautions additionnelles à respecter sont visibles à la porte d'entrée de la chambre du, de la ou des résident.e.s nécessitant ces mesures additionnelles.

Lorsque deux résident.es et plus sur un même secteur de soins sont atteint.es d'un même virus avec un lien épidémiologique entre ces cas (cela signifie un lien temporel et géographique entre les cas) en tenant compte du temps d'incubation et la période de contagiosité de la maladie, nous parlons d'une éclosion confirmée.

Une éclosion confirmée implique la mise en place et l'ajout d'autres mesures de précautions additionnelles spécifiques pour éviter la transmission du virus à l'ensemble des autres résident.es.

Visiteurs, personnes proches aidantes, bénévoles et accompagnateurs privés, nous avons besoin de votre précieuse collaboration pour appliquer ces mesures de précautions additionnelles lors de vos visites dans les installations.

Prenez note que vous serez avisé.es de toute éclosion confirmée en cours.

Lors d'une éclosion confirmée, il se peut que le nombre de résident.es atteint.es soit plus important en fonction de la virulence du virus, et que ce dernier se propage plus facilement et survive plus longtemps dans l'environnement. Ceci est considéré une **éclosion majeure ou une éclosion non contrôlée** selon le virus circulant, ce qui a pour conséquence de prolonger le temps de mise en place des mesures de restriction au secteur. Si votre parent.e réside au secteur concerné par ce type d'éclosion, vous serez donc contacté.e de nouveau par une personne de l'installation.

Nous vous remercions chaleureusement de votre précieuse collaboration. Ceci facilitera la protection de votre proche et de tous les résidents et toutes les résidentes cohabitant avec vos parent.es et ami.es.

Irène Kostolias, Conseillère clinique en soins infirmiers, volet prévention et contrôle des infections

Milieu de vie propre et sécuritaire… malgré la neige !

L'hiver est bien entamé et malgré les beaux paysages blancs que cette saison nous apporte, nous sommes aussi confrontés à son lot d'inconvénients. En effet, le port de bottes d'hiver à l'intérieur entraîne malheureusement des risques pour les résidents. La neige s'invite parfois jusqu'aux secteurs de soins, créant ainsi des planchers souillés, voir même glissants.

Nous sollicitons donc votre collaboration à cet égard, par le retrait de vos bottes d'hiver, ou de vos chaussures d'extérieur dès votre entrée dans le centre. Pour un milieu de vie propre et sécuritaire pour tous, pensez à apporter vos chaussures d'intérieur !

Une contribution à la sécurité lors de vos visites

Vigi Santé valorise autant l'ouverture à la communauté et la présence des familles que la création d'un environnement sécurisé pour chacun. Pour répondre aux besoins variés des personnes hébergées, nous avons notamment installé des portes codées à l'entrée du centre.

Lors de votre arrivée ou de votre départ, veillez à toujours composer le code avec discrétion tout en restant attentif aux personnes autour de vous. Si vous avez un doute qu'une personne qui souhaite entrer ou sortir en même temps que vous est un.e résident.e, il est sage de la laisser passer en premier pour qu'elle inscrive elle-même le code de sécurité.

Vous vous assurez ainsi qu'il est sécuritaire pour elle de sortir à l'extérieur. De la même façon, si vous croisez proche de la sortie un.e résident.e manifestant de la confusion dans son discours, n'hésitez pas à en informer un membre du personnel. Un.e employé.e pourra alors échanger avec la personne et, au besoin, veiller à son raccompagnement dans un autre secteur.

Par votre présence bienveillante et vos gestes simples – composer le code discrètement, laisser passer en premier les personnes qui semblent vouloir passer en même temps que vous, vous assurer que les portes sont bien refermées après votre sortie et signaler toute situation préoccupante – vous contribuez activement à prévenir tout incident et à préserver la sécurité et le bien-être de chacun.

Merci de votre vigilance et de votre collaboration chaleureuse.